

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20211027-D\_27\_10\_2021\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

**Délibération n°27-10-2021-011**

*8.5 Politique de ville- habitat-logement*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 27 octobre 2021*

Date de convocation	Jeudi 21 octobre 2021
Date d'affichage	Jeudi 21 octobre 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	38
Votants	49 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 27 octobre à 18h30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la Chapelle du Bois,  
sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 35 - M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Gérard GUESNÉ, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient représentés** : 3 - M. Thierry GUÉRIN représenté par M. Jean-Pierre JOUGLET, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

**Pouvoirs** : 11 - M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Régis BREBION ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Cécile KNITTEL ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Eric PAPILLON ayant donné pouvoir à M. Gaëtan THOMAS, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ.

**Etaient excusés** : 6 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Yves GOULLIER, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

**Secrétaire de séance** : M. Pascal BOURGOIN.

**HABITAT : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°5  
À LA CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE  
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 8 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 28 avril 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 9 mai 2019,

Vu l'avenant n°3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 30 décembre 2019 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'avenant n°4 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 25 novembre 2020 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'autorisation de programme modifiée 17-02 AP OPAH 3917 relative aux subventions d'investissement aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu le rapport présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités,

Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a signé une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec les partenaires publics le 8 décembre 2016, opération incitant les propriétaires de logements privés à entreprendre des travaux d'amélioration par des subventions selon des conditions de ressources.

**EST INFORME** que le bilan de l'OPAH à l'approche de l'échéance le 8 décembre 2021 fait apparaître un dépassement des objectifs.

**PREND ACTE** qu'après échange avec les partenaires, il est proposé au Conseil communautaire d'ajuster les objectifs sur la base des projections suivantes : 6 dossiers propriétaires bailleurs (4 précédemment) et 60 dossiers propriétaires occupants pour l'amélioration énergétique (30 précédemment).

**AUTORISE** le Président ou son représentant :

- à signer l'avenant n°5 de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ci-annexée,
- à signer les autres avenants éventuels d'ajustement des objectifs qui interviendraient avant la fin de l'opération,
- à accomplir toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 27 octobre 2021

Pour extrait conforme

Le 28 octobre 2021

Le Président

M. Didier REVEAU